Acte 1 (2013-2016)

Reconnue « Agenda 21 local France » en 2013, Saint Étienne de Montluc a souhaité prolonger cette démarche et s'est construit un nouveau programme d'actions dans la continuité de ce qui était proposé jusqu'en 2020.

Depuis 2010, Saint Étienne de Montluc s'inscrit dans une démarche Agenda 21. Le 19 décembre 2013, Marcel Huou, Maire de Saint Étienne de Montluc, reçoit la labellisation officielle Agenda 21 local France lors d'une cérémonie en présence de Philippe Martin, Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

L'Acte I de l'Agenda 21 s'appuie sur le diagnostic réalisé par la commune et la mobilisation de nombreux acteurs (habitants, scolaires, élus, etc). Il met en place une stratégie articulée autour de 5 axes majeurs : Climat et Énergie, Biodiversité et Ressources, Cohésion sociale et Solidarités, Production et Consommation Responsable, Épanouissement de tous.

Ce sont en tout 50 actions qui sont lancées pour faire évoluer les habitudes et comportements de chacun.

À l'issue de ce premier Acte, un bilan positif est dressé.

Les 3 années d'action de l'Acte 1 ont permis la réalisation et la mise en œuvre de 68% des actions. Parmi elles, la mise en place d'actions de sensibilisation telles que la construction d'un hôtel à insectes, l'introduction de 10% de produits issus de l'agriculture biologique par mois dans les menus du restaurant scolaire (soit l'équivalent de 2 repas par mois), la mise en place de solutions alternatives aux produits phytosanitaires et la création d'un Comité de suivi Agenda 21.

Sur ces solides bases, un Acte II est élaboré afin de pérenniser et renforcer cette mobilisation.

Et aussi

Agenda 21 : Pourquoi faire ?

Acte 2 (2017-2020)

Gestion différenciée